



INFORMATIONS RENTREE 2021/2022

CANTINE



Lors d'une toute première inscription : une fiche de renseignements et le règlement intérieur vous seront remis par l'accueil de la Mairie ; vous pouvez également vous procurer ces documents sur le site internet www.heyrieux.fr

La fiche d'inscription complétée devra être rendue en Mairie. Une fois le dossier traité par la Mairie, il vous sera envoyé par mail vos identifiants personnels, afin d'avoir accès au logiciel. Il convient de se connecter sur le site internet www.heyrieux.fr, d'aller sur l'onglet « Education » puis portail « parents » puis entrer vos identifiants. Les renseignements administratifs et médicaux devront être **OBLIGATOIREMENT** complétés.

Pour les enfants déjà inscrits : il est **IMPERATIF** de modifier, si nécessaire, les informations notifiées dans votre dossier personnel sur le portail « parents » et de compléter **OBLIGATOIREMENT** les renseignements médicaux avant le 1^{er} septembre 2021.

ATTENTION : La réservation des repas doit s'effectuer **IMPERATIVEMENT avant le 22 du mois précédent ; au-delà de cette date aucune réservation ne sera enregistrée**, le support informatique ne vous le permettra pas.

Les factures de cantine peuvent être payées par **prélèvement automatique**. Dans ce cas, il convient de compléter le mandat de prélèvement SEPA (téléchargeable sur le site internet www.heyrieux.fr) et joindre à votre demande un relevé d'identité bancaire.

Le règlement intérieur du restaurant scolaire est à valider sur le portail « parents ».

Toute demande ou toute information devra être adressée à accueil.mairie@heyrieux.fr

Les menus de la cantine sont visibles sur le site internet de la Mairie.



Les réservations des repas pour le mois de septembre 2021 ne seront possibles qu'à compter du 20 juillet jusqu'au 22 août 2021.

Si vous ne possédez pas d'outil informatique, vous pouvez vous procurer tous les documents à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.